
Arrondissement de Pontarlier

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Séance du 9 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Caroline Blain, Guillaume Bouhin, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Aline Louvrier, Christophe Michel, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochefoucauld, Marc Saulnier, Léonie Schneider, Nathalie Sievert.

Procuration : Aline Carrière à Aline Louvrier, Frédéric Dole à Léonie Schneider, Coralie Gabry à Olivier Régnier, François Garcia à Marc Saulnier, Olivier Marlot à Norbert Pécot, Isabelle Vinai à Jean-Pierre Gurtner, Thierry Vuittenez à Guillaume Bouhin.

Secrétaire de séance : Léonie Schneider

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

OBJET : Assurance Dommages Ouvrage pour la Salle des Sports.

Le Maire indique que dans le cadre de la réhabilitation et extension de la Salle des Sports, il est proposé de contracter une assurance Dommages Ouvrage auprès de Groupama.

Le Maire présente les deux propositions reçues de la part de Groupama :

- **Formule garantie de base** pour un montant de 20 466.27 € H.T : cette formule rembourse à concurrence du montant des travaux de réparation de l'ouvrage réalisé dans la limite du coût total de construction
- **Formule Garanties Complètes** pour un montant de 21 502.54 € H.T : cette formule prend en compte le bon fonctionnement des éléments d'équipement et les dommages immatériels consécutifs à hauteur de 10% du coût du chantier avec un maximum de 300 000€ ainsi que les dommages aux existants à concurrence de 5% du coût du chantier avec un maximum de 150 000€.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Se prononcent pour la formule Garanties Complètes pour un montant H.T de 21 502.54€ ;
- Autorisent le Maire à signer tout document y afférent.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Le Maire,
Marc SAULNIER.

Nombre de Membres	
En exercice :	23
Présent au Conseil :	16
Ayant pris part au vote :	23

Date de la convocation	05/09/2022

Date d'affichage	15/09/2022